



McGill

Faculty of  
Medicine

2014-12-02

Au Ministre François Blais

Re: cas de Mme Estelle Sevanin, électro-sensible

J'ai fait la rencontre de Mme Estelle Sevanin au mois d'octobre 2014 à mon bureau de McGill.

Mme Estelle Sevanin fait partie d'un nombre restreint d'individus qui souffrent du syndrome d'hypersensibilité électromagnétique, condition qui est entraînée par une exposition aux ondes électromagnétiques de diverses fréquences.

Les positions actuelles des organismes de réglementation ne reconnaissent pas actuellement que de telles afflictions soient possibles, parce que les expositions en jeu sont inférieures aux recommandations d'exposition en vigueur, en particulier celles du Code 6 de Santé Canada.

La base du Code 6, et celle de la norme américaine C95.1 dont le Code 6 est dérivé, ne considèrent que les effets de la chaleur sur les organismes vivants, et ignorent les effets plus lents et subtils qui se produisent à des champs beaucoup plus bas.

Malgré tout, l'Organisation Mondiale de la Santé en a pris note en 2005 (<http://www.who.int/peh-emf/publications/facts/fs296/en/>) comme un problème en émergence.

Le gouvernement suédois a reconnu l'hypersensibilité électromagnétique comme une détérioration physique en 2000, justifiant une compensation.

Mes propres recherches, conduites à l'Hôpital Royal Victoria à Montréal, de même que ceux de nombreux chercheurs à travers le monde, confirment que la base intellectuelle du Code 6 est trop restreinte, et ne peut représenter le risque réel à la santé publique associé aux ondes électromagnétiques.

Le matériel que nous avons utilisé pour nos études expérimentales est issu du système immunitaire humain, et montre des effets convainquants sur ces cellules à des niveaux de champ des milliers de fois inférieurs à ce qui est reconnu par le Code 6.

En conséquence, un individu dont le système immunitaire, par une suite de circonstances particulières, est affecté par les champs électromagnétiques, peut parfaitement être victime des impacts sanitaires ressentis par Mme Estelle Sevanin. Ces individus deviennent hypersensibles à un grand nombre de facteurs dans leur environnement.

Mme Estelle Sevanin semble être soulagée en se protégeant des ondes électromagnétiques, et des dispositifs lui permettant cette protection vont vraisemblablement lui permettre d'éviter une détérioration de son état de santé, et possiblement d'éviter des coûts subséquents au système public de santé du Québec.

Je crois qu'il est dans l'intérêt de tous d'utiliser nos ressources de manière mesurée et efficace pour protéger la santé des Québécois. Dans les circonstances actuelles, et selon mes connaissances du problème, je crois que les requêtes des Mme Sevanin sont raisonnables, et devraient être supportées par notre système de santé.



**Paul Héroux, PhD**

[paul.heroux@mcgill.ca](mailto:paul.heroux@mcgill.ca)

Occupational Health Program Director  
Department of Epidemiology, Biostatistics and Occupational Health  
McGill University Medicine, 1110 Pine Ave West, Room 307  
Montreal, PQ, Canada H3A 1A3  
Tel. (514) 398-6988 Cell (514) 222-2197  
InVitroPlus Laboratory (L4.63), Department of Surgery

Royal Victoria Hospital  
Tel. (514) 934-1934 ext 35270

<http://www.invitroplus.mcgill.ca/>